

Réunion du 2 mai 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Madame Martine JUNG

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Yves SUBLON

**N° CP/2016/179 - Agence de développement touristique du Bas-Rhin - 2141
Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin :
proposition d'adoption du contrat d'objectifs 2016 et
d'attribution de la subvention annuelle pour 2016**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin une subvention de 2 437 250 euros qui comprend les actions spécifiques de promotion et de communication d'Alsace à Vélo (à hauteur de 10 000 €).

Cette subvention a déjà fait l'objet du versement d'un acompte de 1 277 500 euros conformément à la délibération de la Commission Permanente CP/2016/3 du 4 janvier 2016. Aussi, par dérogation au règlement financier départemental, le solde de la subvention sera versé à la signature de la convention financière.

Par ailleurs, elle approuve les termes du projet de contrat d'objectifs de 2016 de l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin annexé à la présente délibération, ainsi que les termes de la convention financière 2016 précisant les modalités de versement de l'aide départementale, et autorise son président à signer la convention financière à conclure entre le Département et l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin.

Elle autorise également l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin à transférer les crédits à la nouvelle agence dénommée Alsace Destination Tourisme en cours d'année 2016.

Non participation au vote : Monsieur Vincent DEBES

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160502-lmc1100073-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 03/05/16

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY